

1. *Débitrice:* **Catari Sàrl**, Rue de Morat 68, **2503 Biel/Bienne**
2. *Déclaration de faillite:* 28.04.2005
3. *Procédure:* sommaire
4. *Délai de production:* 22.07.2005
5. *Remarques:* L'administration de la faillite se considère autorisée à vendre de gré à gré ou à mettre de suite aux enchères tous les actifs mobiliers du failli, en bloc ou séparément, pour autant que la majorité des créanciers ne s'y oppose pas par écrit, dans le délai fixé pour les productions. Le silence de ces derniers équivaut à une approbation. Selon l'art. 256, 3ème al. de la LP, les biens de valeur élevée et les immeubles ne sont réalisés de gré à gré que si l'occasion a été donnée aux créanciers de formuler des offres supérieures. Les créanciers qui demandent que les offres soient portées à leur connaissance parce qu'ils désirent déposer une supérieure doivent s'annoncer dans le délai de production à l'agence compétente. Sinon, l'agence prend note qu'ils renoncent à ce droit et qu'elle est autorisée à procéder à une éventuelle vente de gré à gré sur la base de la meilleure offre.

Konkursamt Berner Jura-Seeland  
2501 Biel/Bienne

(00115389)